

Fontenay-Aux-Roses, le 2 décembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE

SECTION FOOTBALL
MERCREDI 06 JANVIER 2021
A 20h00
EN VISIOCONFERENCE VIA ZOOM

ASSOCIATION SPORTIVE FONTENAISIENNE
10 PLACE DU CHATEAU SAINTE BARBE
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

ORDRE DU JOUR

- 1 Allocution de la présidente de l'ASF
- 2 Rapport moral sur l'activité 2019-2020 de la section
- 3 Rapport financier de l'exercice 2019-2020 de la section
- 4 Election des membres du bureau de la section
- 5 Questions diverses

Il y a 5 postes à pourvoir au bureau directeur de la section Football de l'ASF :

Les candidatures au bureau directeur de la section Football sont à envoyer par courrier avant le 1 janvier 2021 à l'Association Sportive Fontenaisienne, 10 place du Château Sainte Barbe 92260 Fontenay Aux-Roses

CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU BUREAU DIRECTEUR DE LA SECTION FOOTBALL :

Est éligible au Bureau de la section Football tout membre actif, non rémunéré et non indemnisé par l'association, à l'exception des indemnités versées dans le cadre des activités rendues obligatoires par les fédérations sportives, depuis au moins 6 mois à la date de l'élection et âgé de 18 ans révolus à cette même date.

Doit jouir de ses droits civils et politiques (s'agissant d'un étranger, il ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales), ou d'un délit fixé à l'article L 217 du code du sport ou d'un quelconque autre.

Devra signer une déclaration sur l'honneur jointe à sa candidature selon laquelle il remplit les conditions d'éligibilité au jour du scrutin. Cette candidature devra parvenir au Comité Directeur quinze jours pleins au plus tard avant la date de l'Assemblée Générale.

La Présidente de L'ASF
Dominique DUSSERT - EMARD

